

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 46 (1917)

Heft: 9

Artikel: À propos d'éducation patriotique [suite]

Autor: Dévaud, E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1038906>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chez eux ; souvent même ils préfèrent s'amuser tout simplement dans la rue, au grand déplaisir des voisins que le bruit énerve et des passants qui ne peuvent circuler librement.

Cet état de chose est regrettable pour la jeunesse d'abord, pour le public ensuite. Le remède est facile à indiquer : Aménager, partout où cela est possible, des emplacements de jeux où les enfants puissent s'ébattre sans danger, sans troubler l'ordre et sans porter préjudice à la propriété d'autrui. Il y aurait du sable pour les marmots, une belle pelouse pour les fervents du football, un espace bien uni pour les amis des billes, quelques engins solides et rustiques pour les gymnastes. Il y aurait surtout de la gaieté, de l'entrain, du soleil et de la santé. Les parents, qui ne témoignent trop souvent leur intérêt aux divertissements de leurs mioches qu'en se lamentant sur les taches et les accrocs des habits, viendraient peut-être, de temps à autre, admirer leur adresse et leur agilité ; les instituteurs, les jeunes surtout, ne dédaigneraient pas de s'associer quelquefois à une partie et à donner en même temps conseils et encouragements. Les jeux, ainsi facilités et stimulés, auraient une influence éducative incontestable ; ils constitueraient une heureuse diversion aux travaux scolaires ou domestiques et seraient un exercice très favorable à l'harmonieux développement du corps.

X.

A propos d'Education patriotique

(Suite)

Le jeu suit les stades du développement enfantin et prend le caractère de chacun d'eux. Le jeu de la première enfance est familial ; l'enfant joue seul ou en compagnie de ses frères et sœurs ; il apprend à connaître, par le jeu, le cercle étroit de la famille, il apprend à l'aimer, à s'y adapter. Mais bientôt le domaine du jeu s'étend, avec la seconde enfance, aux alentours de la maison, au village, au quartier, au ruisseau voisin, à la forêt prochaine. L'enfant a besoin maintenant de camarades pour jouer ; le jeu s'organise « socialement », non sans passions, frottements et rivalités, et c'est l'apprentissage de la vie sociale, de ses difficultés, de ses devoirs, formation de la conscience et de la solidarité, sous peine de disqualification et de mise à l'écart. L'adolescence et la jeunesse jouent encore, mais du jeu plus compréhensif du

sport, de la gymnastique, du scoutisme, du club, du match ; il s'étend en largeur : à toute une région ; il s'étend en organisation : règlements, sanctions, fonctions, élections, comités, séances partielles ou plénières, arbitrages, ces mots « civiques » emplissent la bouche des éphèbes qui s'y adonnent.

Mais, à cet âge, l'activité principale de l'adolescent prend un autre cours. Vers la fin de l'adolescence, la scolarité se termine ; une profession est choisie ; l'apprentissage commence. La profession fixe définitivement la forme de l'activité adulte, ainsi que la classe sociale dans laquelle elle aura à se déployer. La classe professionnelle réunit en effet d'un lien fort les hommes d'une même profession, ayant les mêmes intérêts, et, par suite, les mêmes aspirations et volontiers les mêmes opinions. Une profession cependant ne s'exerce pas uniquement pour ses membres ; elle influe sur la vie sociale, sur la cité, la patrie. Les hommes qui s'adonnent à une même profession forment un groupement naturel, plus large que la famille, généralement régional ; ce groupement jouit d'un droit commun à ceux qui l'exerce, antérieur à celui de l'Etat et que l'Etat doit respecter et protéger. Elle forme, elle aussi, l'adolescent et le jeune homme ; celui-ci tient d'elle une part importante de sa personnalité. La profession rentre donc aussi dans la définition de la patrie : le milieu qui a formé l'enfant.

L'activité professionnelle, pendant la période de formation, compte deux phases. La première part de la fin de la scolarité et s'appelle l'*apprentissage*. L'adolescent acquiert le savoir, les aptitudes et les habitudes exigées par la technique du métier. Cette phase est plus ou moins longue suivant les nécessités de la profession. Elle se termine, dans la plupart des métiers manuels au moins, vers la vingtième année, par l'*établissement* du jeune homme dans un lieu déterminé et dans une classe sociale, où il réalisera au cours de son existence entière sa valeur de productivité, où il obéira au précepte divin du travail obligatoire à tout homme.

La réunion des familles, des professions, des corps sociaux, différents, vivant sur le même territoire, ont des contacts fréquents, des intérêts communs, la même ambiance sociale, intellectuelle, morale ; elles forment une sorte de famille agrandie, qui est la petite cité régionale ; en Suisse, la petite cité régionale jouit de la souveraineté politique et s'appelle le canton. Et le canton, cité régionale, sous l'empire de circonstances que narre l'histoire, a été rattachée à d'autres cités régionales, à d'autres cantons, pour former la nation suisse, notre patrie.

Patrie et Nation.

La famille, la commune, le district, le canton font partie d'un groupement social plus vaste qui se suffit temporellement à lui-même, et qui s'appelle la *Nation*. La nation est gouvernée par un pouvoir politique ; elle est régie par des lois. La nation est un territoire fermé par des frontières ; c'est une organisation politique ; c'est un Etat. Mais c'est plus qu'une organisation politique, plus qu'un Etat ; c'est encore un peuple, avec son passé, sa littérature, ses arts, son industrie, son commerce, sa religion, son caractère et ses coutumes. La nation garde jalousement le souvenir des deuils et des gloires du pays aimé sous forme d'histoire et de tradition. Elle s'efforce de maintenir dans tous les domaines son indépendance tant politique qu'intellectuelle et économique. Elle s'impose, parmi les autres nations, une raison d'être, une mission ; elle poursuit au travers des siècles et des événements une destinée nationale, déterminée par son passé, par sa situation géographique, par les richesses encloses dans le sol de son territoire ou l'âme de ses habitants. Chaque nation en effet a une mission historique à remplir, un rôle à jouer dans l'œuvre providentielle du développement de l'humanité ; elle ne peut le jouer qu'à condition de rester elle-même, de marcher dans le sens de ses traditions, c'est-à-dire vers son idéal propre.

Les traditions, les lois, l'action de l'autorité publique, les mœurs, les intérêts communs enfin, que le pouvoir national protège, lient entre eux les citoyens d'une même nation et tendent incontestablement à marquer leur mode de sentir, de juger, d'agir et de réagir de certains caractères communs. Les jeunes hommes qui ont vécu pendant leurs vingt premières années les institutions de leur pays s'y adaptent naturellement et, transplantés dans une nation voisine, ils s'y sentent fatalement étrangers, comme aussi leur entourage les traite pareillement en étrangers.

La nation est donc un groupement humain politiquement indépendant ; mais avec tout ce qui constitue sa personnalité économique, intellectuelle et morale, avec les traditions de son passé, les richesses tant matérielles que spirituelles de son présent, ses ambitions d'avenir ; elle comprend le territoire et son gouvernement, mais aussi les familles, les communes, les associations autonomes.

On appartient à telle nation par la naissance ; le vocable *nation* vient du verbe latin *nasci*, qui signifie naître. On

est français, allemand, anglais, selon qu'on est inscrit dans le registre d'état civil français, allemand ou anglais.

La nation est un fait objectif, extérieur, susceptible d'analyse et de démonstration.

La patrie, c'est tout cela sans doute ; mais c'est d'abord et en surplus un amour. Elle est une convenance mutuelle entre cette nation et cette âme. Elle est une acceptation par cette intelligence de l'autorité publique et des frontières politiques, des traditions du passé, des institutions présentes et des progrès futurs. Elle est le consentement par cette volonté à l'union avec les citoyens de son pays, consentement aux organisations nationales, consentement au gouvernement comme étant l'expression véritable du vouloir et du génie particulier de son peuple, consentement à l'intégrité des frontières que l'histoire a tracées. La patrie est un amour, et plus qu'un amour : une volonté, un « vouloir vivre et demeurer ensemble ». La patrie, c'est la nation, oui, ou du moins devrait-elle l'être, mais considérée dans l'intérieur des âmes et des cœurs ; ce n'est pas ni un espace, ni une personne, ni un régime ; c'est une attitude mentale.

Souvenons-nous de la belle et profonde définition thomiste : la patrie est le milieu où le père a rempli ses devoirs de père ; c'est le milieu qui a collaboré à l'œuvre de l'autorité du père et de l'amour de la mère ; nous tenons ce que nous sommes à la fois de nos parents et de notre patrie. Et notre cœur réserve à la patrie quelque chose de la tendresse reconnaissante qu'il garde à ceux qui lui ont donné la vie ¹. La nation compte des citoyens en son sein ; mais la patrie n'y doit rencontrer que des fils.

Aussi bien, préférons-nous l'ancien adjectif : éducation *patriotique* au nouveau : *nationale*. Il nous semble que l'éducation *nationale* implique trop la seule connaissance des institutions politiques, des droits constitutionnels du citoyen ; elle aboutit au *civisme*, qui est une manière d'agir extérieure conforme aux lois. L'éducation *patriotique* s'adresse à l'âme, au cœur, à la conscience ; elle provoque le sacrifice et l'impose ; elle atteint les affections profondes et le consentement suprême qui étend au territoire historique l'amour du clocher et de la terre ancestrale. Le civisme s'appuie sur l'intérêt de l'Etat, sur le bien public ; le *patriotisme* en appelle à l'obligation morale et au souci du salut personnel. Le civisme me paraît

¹ *Et ideo post Deum est homo maxime debitor parentibus et patriæ.* Saint Thomas, 2^a. 2^{ae}, q. 101 ad 1.

une qualité purement naturelle ; le patriotisme est une vertu chrétienne.

Par ailleurs, la communauté d'origine, de langue, de coutumes, de constitution politique, ni même d'histoire ne constitue pas encore la nation ; tout cela en est la « cause matérielle ». La « cause formelle » en est le consentement mutuel des citoyens qui veulent s'unir en nation. Un peuple, un Etat ne devient proprement une nation que lorsque les hommes qui en habitent le territoire l'ont acceptée et voulue comme patrie.

Notre patrie est un consentement et un vouloir pour nous, Suisses, surtout, car aucune autre raison n'explique l'existence de notre pays comme nation. Son développement, à l'encontre des races, des langues, des mœurs, de la nature même, s'est opéré comme une « gageure paradoxale », si l'on en croit Robert de Traz : « L'histoire de la Suisse est un hymne merveilleux à la volonté, un chant dont nous devons reconnaître l'accent tragique. Ce pays a vécu parce qu'il voulait vivre. Tout l'entravait, le décourageait, le désorganisait ; il s'est entêté. Il n'est pas un produit nécessaire ; il est une œuvre cherchée et composée, où se manifeste une intention. Ici, l'effort humain a été plus puissant que les circonstances. C'est le triomphe de la persévérance réfléchie sur l'anarchie des instincts et sur les fatalités économiques. La Hollande est une conquête de l'homme sur la mer ; la Suisse est une conquête de l'homme sur l'homme. Je ne connais rien de plus grand. Seulement, une création pareille, la volonté doit la maintenir. L'ardeur qui a constitué la Suisse ne doit pas se relâcher, sinon la Suisse se décomposera. Le jour où nous ne tiendrons pas à rester Suisses, la Suisse n'existera plus. » Cette page eût gagné à être écrite en un style plus modeste ; mais ce qu'elle dit est juste. Aussi bien, l'éducation patriotique doit s'efforcer de conserver et de renforcer cette volonté nationale.

La patrie est un vouloir ; mais ce vouloir naît d'un amour, d'une harmonie des cœurs qui l'emporte sur les dissemblances des tempéraments, des langues, des races, des cultes mêmes. Or, on l'a vu, cet amour prend sa source au pied du clocher à l'ombre duquel l'enfant a coulé les années de son enfance riieuse et de son ardente adolescence.

Amour de clocher alors ? Pourquoi pas ! Le P. de Munynck nous avertit en effet, que « tout vrai patriotisme doit se cristalliser autour d'un *amour de clocher* raisonnable. Les influences immédiates, celles de l'entourage le plus proche, ont normalement une action plus intense et plus prolongée

que celles qui nous viennent par l'intermédiaire du langage ou qui n'exercent qu'une action passagère. L'attachement à une région relativement restreinte est notre première mesure d'appréciation en cette matière ; c'est par des liens d'analogie physique, d'identité de culture, de destinées communes avec notre petite région que la grande patrie devient une réalité vivante, capable d'éveiller cet amour spontané qui seul mérite le nom de patriotisme ». Le patriotisme n'est concret pour le peuple, et nous sommes tous peuple en cette matière, que si ce mot correspond à des éléments concrets, tangibles immédiatement, qui sont les réalités des choses et des gens au milieu desquels nous vivons et avec lesquels nous nous sentons liés « par quelque chose de fort », comme dit Bossuet, qui est « la terre où l'on habite ensemble », cette terre qui, nous ayant « portés et nourris » nous recevra tous ensemble dans son sein quand nous serons morts. Nous ne devenons capables de nous dévouer à notre grande patrie que si nous avons appris à aimer, à servir la petite. Au reste ceux qui, pour manifester leur fidélité à la patrie-nation doivent abandonner leur milieu régional, ne sont pas très nombreux, en temps de paix du moins. La plupart servent la grande patrie au pied du clocher natal tout simplement et la servent d'autant mieux qu'ils sont attachés fortement au sol ancestral par des intérêts locaux et des affections locales. Ceux-là s'y sont « enracinés ». Et c'est tout gain pour la patrie. L'enfant est comme un jeune arbuste qui ne peut prendre sa solidité que du sol qui l'a fait naître et où il s'enracine ; il ne peut tenir que de celui-ci sa force de résistance et sa valeur de productivité.

La capitale de la *nation* française est Paris ; celle de la nation allemande est Berlin ; celle de la nation anglaise est Londres. Mais la capitale de la *patrie* pour le Français, l'Allemand, l'Anglais, n'est ni Paris, ni Berlin ou Londres, ni Berne pour le Suisse ; c'est le coin de terre de son enfance, et, dans ce coin de terre, le foyer où sa mère l'a bercé sur ses genoux. Étroite capitale, oui, — comme le cœur est étroit. A l'éducation de refouler cet amour et ce vouloir du foyer natal aux frontières du pays, comme le cœur renvoie le sang jusqu'aux extrémités du corps, plus chaud, plus chargé de sucs nourriciers, de principes actifs, en une intense circulation intranationale.

(A suivre.)

E. DÉVAUD.

